

**Synthèse des derniers courriels échangés avec les services chargés de l'accompagnement
d'un blessé de guerre.**

Légende des destinataires:

- **Patricia CANNAT**, Attachée d'Administration de l'Etat, Chef de la Section Médico-Statutaire - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Cellule d'aide aux blessés (CABGN)
- **Anne POWELL**, DGGN/DPMGN/SDGP/BPO, Adjointe au chef de la section analyse technique
- **Maréchale des logis MOLINA Céline**, Région de gendarmerie d'Occitanie, DAO/BAP/SCPFC/Cellule Médico-Statutaire.
- **Médecin en chef Eric Mèle**, Chef de service adjoint, Service de psychiatrie HIA Robert Picqué

RECAPITULATIF DES COURRIELS

Message du 11/09/17 13:47

De : "MELE Eric" <eric.mele@intradef.gouv.fr>

A : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>

Copie à :

Objet : RE: Situation de M. MORRA

Bonjour M. Morra,

Merci pour votre mail.

Concernant votre demande au sujet des compte-rendus de consultation, je ne rédige pas de tels compte-rendus, et je vous ai déjà fourni (courriers, certificats, etc...) tous les documents utiles dans le cadre de vos démarches.

J'espère que le certificat médical que je vous ai fourni lors de notre dernier rendez-vous convient.

En vous souhaitant bon courage dans vos démarches, j vous prie de croire en l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous,

Médecin en chef Eric Mèle

Chef de service adjoint

Service de psychiatrie HIA Robert Picqué

Tél: 05 56 84 70 78 (secrétariat)

De:Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]

Envoyé:lundi 11 septembre 2017 11:50

À:MELE Eric MC

Objet:Situation de M. MORRA

Bonjour docteur,

Comme vous le savez parfaitement par les courriels que je vous adresse en copie, je vis une situation très difficile car je suis broyé psychologiquement par les institutions militaires.

Vous avez acté ma souffrance au travail depuis 18 ans, étant victime de harcèlement moral au travail et ce, sous une forme institutionnalisée, de violences psychologiques sur subordonné au sens de l'article L 323-19 du Code de Justice militaire (Nouveau) et de discriminations aggravées notamment en raison de mon état de santé fragilisé souffrant entre autre d'un PTSD sévère comme vous l'avez diagnostiqué.

Le PTSD occasionné par le harcèlement moral au travail, les discriminations et les violences psychologiques que je subies est d'une intensité encore plus sévère. Il faudra ausi le reconnaître prochainement. Vous disposez des moyens techniques pour l'évaluer dans le cadre médical.

Bien que vous n'avez pas la compétence pour vous prononcer sur des faits de harcèlement moral au travail, vous êtes médecin psychiatre donc en capacité de constater les répercussions psychologiques sur mon état de santé de ce que je subis et que je porte à votre connaissance.

Autant un médecin ne peut se prononcer sur le viol d'une victime mais il peut se prononcer sur le récit et les symptômes constatés pour poser son diagnostic et la crédibilité de la victime me semble-t-il.

Depuis que je fais de la police judiciaire, les victimes ont toujours été évaluées ainsi selon leurs déclarations et les blessures physiques et psychologiques qu'elles présentaient.

Dans mon cas, les effractions psychologiques dont je suis victime sont nombreuses et récurrentes. Elles durent depuis 18 ans. Vous êtes à même de le constater de part votre spécialité me semble-t-il.

Les médecins experts qui seront amenés à se prononcer sur mes dossiers de PMI auront à statuer sur ces points.

De plus, votre qualité de militaire, vous octroie la connaissance nécessaire pour apprécier dans mon cas, le respect ou l'irrespect du statut général des militaires me concernant et la transgression volontaire de notre déontologie et des règles de Droit qui nous régissent et que nous respectons.

Ma situation est grave tant d'un point de vue santé que d'un point de vue financier (ce mois-ci -700€ suppression de l'ISSP qui m'est de droit), précarité de vie, etc...

Les incuries et les carences volontaires des acteurs institutionnels me placent en situation de danger. Je suis très bien chez moi, si mes droits étaient respectés. Vous êtes médecin et vous me suivez médicalement. Je vous alerte donc de ma situation et je vous laisse libre des mesures à prendre pour me venir en aide.

Tout est noyauté. Je ne peux joindre aucun service. Je n'ai aucune réponse. L'écriture sous forme de courriel ou de lettre est mon seul moyen d'action. Les obligations me concernant ne sont pas respectées. Ma vie est entre vos mains. Mes capacités et mes ressources sont fortes certes, mais je ne suis qu'un être humain avec ses limites.

Je suis parfaitement équilibré comme vous le savez, ma souffrance est liée à ce que je subis. Vivre une entreprise de démolition psychologique comme je le vis depuis 18 ans à ses limites comme vous le savez. Les droits de l'individu ne peuvent en aucun cas être bafoués comme c'est le cas en ce qui me concerne.

Je vous demande également de m'adresser même voie si possible ou par courrier les comptes-rendus de nos entretiens figurant sur mon dossier médical pour communication aux médecins experts qui traitent mes dossiers, notamment mon PTSD que j'ai fait valoir auprès de l'AGPM dont la décision doit me parvenir.

Restant dans l'attente de votre réponse.

En vous remerciant à l'avance,
M. MORRA Paul
2 rue Boileau
66280 SALEILLES
Tél: 06 18 35 38 90
E-mail: morra.paul@orange.fr

Message du 11/09/17 11:53

De : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>
A : "Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN)" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>
Copie à :
Objet : RE: [Internet] tr: re: DECISION MODIFICATIF

En vous remerciant,

Je reste en attente de votre réponse.

Bonne journée.

Message du 11/09/17 11:30

De : "Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN)" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>
A : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>
Copie à :
Objet : RE: [Internet] tr: re: DECISION MODIFICATIF

Bonjour,

J'ai bien eu votre message ce matin sur ma boîte vocale. Je n'étais pas dans mon bureau lorsque vous avez appelé.

Je repars en réunion, mais je vais me renseigner sur l'avancée de votre demande.

Bonne journée

Cordialement

Patricia CANNAT
Attachée d'Administration de l'Etat
Chef de la Section Médico-Statutaire
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DPMGN/SDAP - Chancellerie
4, rue Claude Bernard - CS 60003
92136 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex
01.84.22.27.90
patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Cellule d'Aide aux Blessés de la Gendarmerie Nationale
(CABGN : 01.84.22.21.20)
cellule.blesses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

De:Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]

Envoyé:lundi 11 septembre 2017 11:10

À:Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN); Molina Céline MDL (SCPFC BAP RGLR); Powell Anne ATT (SAT BPO DGGN)

Cc:eric mele

Objet:[Internet] tr: re: DECISION MODIFICATIF

Bonjour Mme CANNAT,

Ce matin, j'ai tenté d'obtenir des nouvelles pour la gestion de ma situation.

Le BPO de la région de Montpellier ne répond pas. L'assistance sociale de Perpignan, c'est idem et la CABGN également.

Je vous ai laissé un message sur votre répondeur pour souligner l'urgence de ma situation financière non gérée à ce jour, par le BPO DGGN.

Ma carte bancaire étant bloquée à cause d'un débit que je ne peux combler en raison des difficultés financières qui me sont imposées par les incuries des services de la gendarmerie, parfaitement informés et qui ne tiennent pas leurs engagements pour régulariser ma situation.

L'ISSP m'est de droit et ne peut m'être supprimée en raison de mes multiples confrontations avec la mort en service que j'ai vécues que ce soit en OPEX ou en opération de police judiciaire sur le territoire national ou à l'étranger.

Il est donc fait obstacle à mes droits légitimes pour me nuire et me mettre en difficulté. Mon dossier s'il est à jour contient toutes les preuves de ce que j'affirme et que je détiens par ailleurs .

Je vis sur mes réserves alimentaires. Dans quelques jours, je cesserai de m'alimenter n'ayant plus de quoi me nourrir.

Si cette situation devait intervenir, j'en aviserais la presse et j'entrerais dans une grève de la faim, je puis vous l'assurer.

Je vais adresser un courriel séparé au Docteur MELE servi en copie pour lui faire part de ma mise en danger par l'institution représentée par des acteurs institutionnels qui ne font pas leur travail et qui sont complices du harcèlement moral au travail que je subis et du processus de destruction psychologiques de ma personne.

Même si l'Etat est irresponsable pénalement en terme de Droit, je demanderai à ce qu'une action récursoire soit exercée à l'encontre des personnes responsables de ma situation et de ma destruction, même si cette action est rarement mise en oeuvre.

Le Droit doit être respecté au sein des armées. Personne et je dis bien personne n'a le pouvoir d'y échapper et de se croire au dessus des lois.

C'est peut-être une habitude au sein des armées, mais avec moi, je vous garantis que le Droit ira à son terme.

Après un parcours de 18 années de souffrance au travail et tous les coups que j'ai subis, rien ne m'arrêtera, je puis vous l'assurer.

On a tout essayé contre moi et je suis encore là, même s'il y a quelques mois, je suis passé très près du suicide.

Vous connaissez parfaitement la sensibilité de ma situation et la qualité des personnes mises en causes dans les faits de violences psychologiques, de harcèlement moral au travail et de discriminations aggravées que je subis depuis de très longues années.

Le silence coupable qui m'est opposé est particulièrement agressif à mon encontre et fait partie des techniques employées pour me détruire psychologiquement.

Les services destinés au soutien des blessés doivent apporter l'aide et l'assistance nécessaire aux blessés de guerre comme moi en difficulté. C'est une obligation de l'Etat.

Alors, je vous demande de me répondre rapidement même négativement..

Je comprends parfaitement les possibilités réduites qui sont les vôtres mais il est de votre devoir en ces circonstances, d'agir pour soutenir mes demandes légitimes et de me tenir informer de la gestion de ma situation.

Cordialement,

Lieutenant MORRA Paul

Tél: 06 18 35 38 90

E-mail: morra.paul@orange.fr

2 rue Boileau

66280 SALEILLES

Président de l'AFAR

Rédacteur en chef du site "Armée média, le journal de l'AFAR"

Message du 06/09/17 22:40

De : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>

A : "patricia cannat" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr> ,

anne.powell@gendarmerie.interieur.gouv.fr, "celine molina"

<celine.molina@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Copie à : "Julien REY" <julien.rey@bnpparibas.com> , "catherine beckrich"

catherine.beckrich@bnpparibas.com> , "eric mele" <eric.mele@intradef.gouv.fr>

Objet : tr: re: DECISION MODIFICATIF

Bonjour Mme CANNAT,

Pourriez-vous faire le point avec le BPO concernant la modification de ma décision pour le paiement de l'ISSP comme indiqué infra, car ma banque s'impatiente. Je n'ai aucun

retour à ce jour, malgré ma dernière relance. J'aimerais une date pour la régularisation de ma situation financière par mon organisme payeur pour en informer ma banque.

Par ailleurs, je n'ai pas à souffrir des incuries des services de l'institution qui me sont préjudiciables financièrement, entre autre.

Mon PTSD (syndrome post-traumatique) ayant motivé mon placement en CLDM étant toujours dans l'attente de mon placement en congé du blessé qui doit se faire au niveau Région, est en relation je le rappelle, avec une quinzaine de confrontations imminentes avec la mort survenues dans le cadre du service, tout au long de ma carrière professionnelle, que ce soit en OPEX ou sur le territoire national lors de précédentes fonctions en unités territoriales, événements en relation avec mes fonctions d'APJ ou d'OPJ dans le domaine de la police judiciaire.

Ces éléments sont attestés par le Docteur MELE, Chef de service adjoint, médecin psychiatre à l'HIA de Villenave d'Ornon -33-.

Tous les préjudices subis seront listés dans la procédure qui sera engagée prochainement contre l'Etat pour faute, dans le cadre d'un recours en indemnisation dit "de plein contentieux".

Par ailleurs, je n'ai toujours aucune nouvelle de mon congé du blessé, ni même de la médaille du blessé de guerre, ni même de ma demande d'IRC adressée au GGD 54 ou de mon dossier de demande de pension militaire d'invalidité (PMI) traité par dessus la jambe par la région Lorraine etc... J'attends toujours le BE de réception de mon dossier par la région. (CF lettre adressée au DGGN dont vous avez reçu copie)

C'est encore une fois, le silence coupable des acteurs institutionnels qui m'est opposé pour masquer leur incompétence.

Il en découle des pertes de droits comme vous le savez parfaitement.

Je reste en attente de réponses sérieuses sur ces sujets et non pas de courriel en guise de boîte aux lettres qui ne m'apportent aucune information concrète.

Le ton que j'emploie est certes incisif mais dans mon cas malgré une patience à toute épreuve, dire les choses soulage quelque peu...

Le soutien aux blessés de guerre est autre chose me semble-t-il!

Mon interlocutrice au niveau région devait me tenir informé comme l'assistance sociale.

Je n'ai aucun retour à ce jour.

En vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous ne manquerez d'apporter à mon courriel, restant dans l'attente de votre réponse.

Cordialement,

Lieutenant MORRA Paul

2 rue Boileau

66280 SALEILLES

Tél: 06 18 35 38 90

E-mail: morra.paul@orange.fr

Message du 29/08/17 14:08

De : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>

A : "Powell Anne ATT (SAT BPO DGGN)"

<anne.powell@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Copie à :

Objet : re: DECISION MODIFICATIF

Bonjour Mme POWELL,

Pourriez-vous m'envoyer copie de la modification de la décision par courriel (morra.paul@orange.fr) et me confirmer sa communication à l'organisme payeur.

Pourriez-vous également me communiquer le N° de téléphonique de l'organisme payeur qui me suit consécutivement à ma mutation pour que je puisse les contacter afin de d'obtenir des éléments sur cette régularisation.

En vous remerciant à l'avance,

Bien cordialement,

Lieutenant MORRA Paul

Tél: 06 18 35 38 90

E-mail: morra.paul@orange.fr

Message du 25/08/17 18:48

De : "Powell Anne ATT (SAT BPO DGGN)"

<anne.powell@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

A : "morra.paul@orange.fr" <morra.paul@orange.fr>

Copie à : "Damerval Vincent LCL (SAT BPO DGGN)"

<vincent.damerval@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Objet : DECISION MODIFICATIF

Lieutenant,

comme convenu. Une décision de placement en CLDM avec la mention de l' ISSP est en cours de production afin que l'organisme soldeur régularise votre situation. La SPO de votre région de repli est joignable au 04 99 53 55 69.

Cordialement,

Anne Powell
DGGN/DPMGN/SDGP/BPO
Adjointe au chef de la section analyse technique

Message du 17/09/17 15:37

De : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>

A : "patricia cannat" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>, "silvio montalbano"

silvio.montalbano@gendarmerie.interieur.gouv.fr>, "celine molina" <celine.molina@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Copie à : laurence.ologaray@gendarmerie.interieur.gouv.fr, "eric mele" <eric.mele@intradef.gouv.fr>

Objet : tr: re: Votre demande d'infos IRC

Bonjour,

Dimanche 17 septembre 2017.

Nous sommes à près d'un mois de ma demande de régularisation du versement de l'ISSP sur ma solde comme s'était engagé le BPO DGGN.

A ce jour, aucune nouvelle, ni même de versement.

Un blessé de guerre dans ma situation de fragilité psychologique est une personne vulnérable qui je le précise, a toute sa tête et bénéficie de toutes ses facultés intellectuelles, contrairement à ce qu'affirme le secrétariat particulier du DGGN, particulièrement méprisant.

Je vis tous les jours et non une fois par mois.

Cette situation est vecteur de stress, donc d'angoisse. Mon état de santé s'était amélioré et un peu stabilisé.

A cause de cette situation, mon état de santé s'est profondément aggravé et dégradé par la reprise d'insomnies (3 heures de sommeil par nuit en ce moment), des extrasystoles auriculaires que je ressens de plus en plus fort comme lors de la survenue de mon PTSD en 2015, une hyperactivité cérébrale et physique, une hypervigilance, une hyperesthésie, une hypermnésie, des reviviscences traumatiques (odeur, bruit, images fixes ou séquences, etc...), des pensées constantes et récurrentes à toute heure du jour et de la nuit en relation avec les violences psychologiques que je subies et les entraves délibérées aux droits qui me sont acquis et que l'on me refuse pour me détruire.

Voilà quelques uns des symptômes de la destruction psychologique comptemporaine des faits que je subis et qui me sont imposés par l'institution. C'est aussi du harcèlement moral au travail et ce, sous une forme institutionnalisée qui caractérise aussi un syndrome d'épuisement professionnel. C'est considéré d'un point de vue du Droit comme une blessure en service et elle doit prise en compte.

Pour ma situation financière, le congé du blessé aurait du palier à cette situation. Le temps qui s'écoule pour en retarder l'application joue contre moi et mon état de santé. L'insitution en a parfaitement connaissance et l'utilise à dessein.

La liquidation de mon déménagement aurait pu m'aider. Là encore, le temps passe... Je passe le traitement de mes demande de PMI, les entraves constatées et les promesses de rendez-vous d'expertise non honorées. Que du vent!

La suppression illégale de l'ISSP dans le cadre du CLDM est une nouvelle violence de l'Etat.

Cela me place en grandes difficultés financières, ce qui ne me permet plus de m'alimenter nomalement.

Je l'ai signalé, rien de concret en retour. Merci au docteur MELE de m'avoir souhaité "bon courage". Ces mots, je les ai ressentis comme un coup d'épée de plus!

Le patient que je suis, attends autre chose, même si j'apprécie beaucoup ce médecin.

L'IGSSA ne m'a pas répondu à ma demande d'explications sur l'épurement de mon dossier médical et les pratiques associées. On comprend parfaitement pourquoi. Comment justifier des pratiques illégales?

Demain à 10 heures 00, rendez-vous avec l'assistance sociale à Perpignan. J'attends du concret pas de la discussion, même si j'apprécie là encore, cet acteur social qui m'a très bien reçu.

Si ma régularisation de l'ISSP n'intervient pas pour ma prochaine solde ainsi que le congé du blessé, j'entame une grève de la faim avec communiqué de presse à l'AFP, saisine du Préfet, saisine du Maire et des médias locaux.

Cette situation est devenue intolérable. Vous m'avez détruit pour avoir le tort d'être une victime et de faire valoir mes droits légitimes! C'est ignoble!

Je vous demande de me communiquer le numéro de téléphone du service de la solde qui me gère actuellement suite à ma mutation.

D'autre part, je demande à ce qu'une copie de mon bulletin de solde me soit communiquée par courriel ne l'ayant pas obtenu par courrier. Je dois le communiquer à mon avocat pour faire valoir mes droits.

En pièces jointes, le certificat d'un médecin psychiatre saisi par le médecin-chef de Nouméa e 1999 (un de mes tortionnaire) et la preuve de la rupture de confidentialité entre ce médecin-chef et mes supérieurs hiérarchiques (autres tortionnaires) qui démontre sans équivoque possible, le caractère illégal et disciplinaire de la mutation d'office dont j'ai fait l'objet pour mon retour en métropole anticipé. Le docteur LEHERICY, médecin psychiatre requis, annonçait déjà ce qui passe aujourd'hui. Lui avait parfaitement compris le système militaire avec cependant, quelques erreurs manifestes d'appréciation sur les notions de Droit, car la logique de la Discipline est d'une valeur normative inférieure à la logique de la LOI qui n'est pas acceptée au sein des armées, ce qui n'est pas nouveau. Ceci est également attesté par d'autres documents.

Lisez, cela en dit long sur ce que j'ai subi. Les juristes de la DGGN peuvent là encore, réfléchir pour sauver les meubles.

Je suis épuisé et vous devriez le comprendre. A quoi servent vos services, si rien de concret en ressort, je vous le demande?

Votre amabilité dont je vous remercie ne peut en aucune manière se substituer à nos attentes légitimes.

Nous attendons des actes forts pas de la discussion stérile!

Lieutenant MORRA Paul
2 rue Boileau
66280 SALEILLES
Tél: 06 18 35 38 90
E-mail: morra.paul@orange.fr

Message du 14/09/17 17:52

De : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>

A : "Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN)" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Objet : re: Votre demande d'infos IRC

Bonsoir Mme CANNAT.

En avant première, ma réponse en date du 15 septembre 2017 que je transmets demain au GGD 54 en réponse au courrier du Colonel DURAND réceptionné ce jour. (Copie en pièce jointe)

Ma réponse est longue mais là encore, vos juristes peuvent retourner à l'école...

Excusez-moi, mais plus de trois mois d'attente pour de telles sottises, cela en frise le ridicule!

Que les juristes me lisent et réfléchissent de nouveau.

Je ne suis pas juriste, juste autodidacte et échec scolaire selon certains.

La prochaine fois ce sera avec mon avocate.

Quand ils verront le nom, ils comprendront.

En vous remerciant pour votre réponse.

L'urgent pour moi, c'est ma situation financière, mon ISSP et mon congé du blessé car ma banque me presse.

Pour les juristes et l'ISSP, je suis blessé de guerre OPEX, CLDM en lien avec le service avec plusieurs confrontations imminentes avec la mort en OPEX, et deux procédures pour tentative d'homicide sur ma personne: une rafale en opération de police judiciaire en France et une seconde en 2008 en France opération de police judiciaire, lors de violences aggravées avec arme à feu à bout touchant sur mon ventre contre ma personne par un individu ayant un profil de "suicide by a cop" avec jugement du TC de BEZIERS.

Qu'ils cherchent bien mais pas trop longtemps car ma situation est urgente et je suis épuisé psychologiquement et bientôt sans nourriture.

Cordialement,
Lieutenant MORRA Paul

Tél: 06 18 35 38 90
E-mail: morra.paul@orange.fr
2 rue Boileau
66280 SALEILLES

Message du 14/09/17 17:26

De : "Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN)" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>

A : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>

Copie à :

Objet : Votre demande d'infos IRC

Bonsoir,

Je me suis renseignée concernant votre problème d'IRC.

Les éléments de réponse ont été transmis par nos juristes au GGD54 qui ne devrait pas tarder à vous faire une réponse.

Vous pourrez revenir vers moi si vous n'avez rien d'ici quelques temps.

Restant à votre disposition.

Bonne soirée

Cordialement

Patricia CANNAT
Attachée d'Administration de l'Etat
Chef de la Section Médico-Statutaire
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DPMGN/SDAP - Chancellerie
4, rue Claude Bernard - CS 60003
92136 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex
01.84.22.27.90
patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Cellule d'Aide aux Blessés de la Gendarmerie Nationale
(CABGN : 01.84.22.21.20)
cellule.blesses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

De:Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]

Envoyé:mercredi 13 septembre 2017 19:43

À:Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN); Montalbano Silvio ADC (SMS BC DGGN);

Molina Céline MDL (SCPFC BAP RGLR)

Cc:eric mele; Ologaray Laurence ASA (ASA GGD66)

Objet:[Internet] re: Votre demande d'infos PMI

Bonjour Mme CANNAT,

Merci pour ces informations pour ma demande de PMI.

J'espère qu'une date de convocation pour l'expertise arrivera prochainement car c'est depuis décembre 2016 que j'entends cette ritournelle.

Pour ma situation médico-statutaire qui devait être régularisée par le BPO DGGN, l'ISSP qui me n'est toujours pas versée (-700€ sur solde) me m'est gravement en difficulté financière. Je passe la médaille du blessé, le congé du blessé, problème d'IRC et dossier PMI, pour lesquels là encore, je n'ai aucune nouvelle.

Mon dossier de déménagement pas soldé par la région Lorraine. Ce serait une rentrée d'argent qui m'aiderait en attendant.

Je vis actuellement sur mes réserves alimentaires comme je vous l'ai déjà écrit. Ma banque me relance sans arrêt.

Ce que je subis actuellement par ces non réponses est constitutif de nouvelles violences psychologiques dans un état de santé déjà bien fragilisé.

Je comprends que l'on ne vous réponde pas vu la sensibilité de mon dossier et des autorités mises en cause.

Mais que dois-je faire dans ma situation, je vous le demande?

Le suicide, j'y suis passé très près en avril dernier d'où mon article sur "Armée média".

La DRH du Ministère des Armées en était parfaitement informée et conscient de ma situation. Mme AVE que j'ai saisie par courrier il y a plusieurs mois, aucune réponse à ce jour. Quelle marque de respect. Et après cela on parle de ressources humaines. Qu'elle en apprenne le sens.

La DGGN connaît également ma situation, c'est médiocre! J'ai déjeuner avec le DGGN.

Je respectais cet Homme que je croyais être un Homme d'honneur. Aujourd'hui, je reconnais avoir eu tort de le croire.

Il est devenu insignifiant pour moi. Un vrai chef ce n'est pas cela!
Avec tout cela, on me traite ainsi, c'est particulièrement ignoble compte tenu de mes états de service.

Que les institutions militaires et tous ceux qui adhèrent à ces méthodes d'un autre temps et d'autres régimes se comportent de la sorte pour broyer des victimes, j'en ai honte! Ce n'est pas cela la France!

Voilà, quelques mots sur mon état actuel.

Cordialement,
Lieutenant MORRA Paul

Message du 13/09/17 17:22

De : "Cannat Patricia ATT (SMS BC DGGN)"
patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>
A : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>
Copie à :
Objet : Votre demande d'infos PMI

Bonjour,

Nous nous sommes renseignés auprès de la sous-direction des pensions de La Rochelle pour votre dossier de PMI.

Votre demande a été affectée le 04/09 dernier au bureau compétent et vous devriez recevoir prochainement une convocation pour une expertise.

Si vous n'aviez rien d'ici quelques temps, n'hésitez pas à nous solliciter à nouveau (moi ou mon adjoint qui est au courant de votre dossier : silvio.montalbano@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Pour la suite de votre dossier concernant le médico-statutaire, nous n'avons pas encore de réponse.

Restant à votre écoute.

Cordialement

Patricia CANNAT
Attachée d'Administration de l'Etat
Chef de la Section Médico-Statutaire
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DPMGN/SDAP - Chancellerie
4, rue Claude Bernard - CS 60003
92136 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex
01.84.22.27.90
patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Cellule d'Aide aux Blessés de la Gendarmerie Nationale
(CABGN : 01.84.22.21.20)
cellule.blesses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Message du 19/09/17 11:44

De : "Morra Paul" <morra.paul@orange.fr>
A : "patricia cannat" <patricia.cannat@gendarmerie.interieur.gouv.fr>, "celine molina"
celine.molina@gendarmerie.interieur.gouv.fr>
Copie à : laurence.ologaray@gendarmerie.interieur.gouv.fr, "gwendal durand"
gwendal.durand@gendarmerie.interieur.gouv.fr>, "eric mele" <eric.mele@intradef.gouv.fr>

Objet : Accompagnement d'un blessé de guerre méprisé par la Nation et par ses administrations de tutelle: Ministère des Armées et Ministère de l'intérieur

Bonjour,

Hier 18 septembre 2017, j'ai été reçu par Mme LOROGARAY, assistance sociale à Perpignan sur sa proposition.

Au cours de notre entretien, elle a pu constater le caractère inquiétant de ma situation et de mon état de santé fragilisé quine peut en conséquence être ignoré. Vous le savez maintenant!

Je m'enfonce tous les jours un peu plus à cause des violences psychologiques que je subis de la part des acteurs institutionnels qui font obstacle à mes droits en retardant et en ne répondant pas à mes demandes légitimes.

J'ai le regret de vous dire que tous les retours que vous me faites pour affirmer que vous traitez mon dossier ne sont que du vent!

C'est un constat. Rien de concret actuellement. Seules des réponses concrètes attesteront de votre capacité ou de votre incapacité à agir donc de l'amélioration éventuelle de mon état de santé.

Ma situation financière s'aggrave ; la décision de mise en CLDM n'étant pas régularisée à ce jour contrairement à l'engagement écrit du BPO DGGN. Je me demande pourquoi, si ne n'est pour me détruire un peu plus. Pout le congé du blessé, une décision de ce type qui fait une page avec sa mise en forme ne demande pas six mois de réflexion pour sa rédaction. Là encore, je serai considéré d'active et payer avec solde intégrale et accessoires de solde associées.

Ce sont deux des raisons qui obèrent ma capacité financière du fait des manquements volontaires de l'administration pour me nuire et me détruire psychologiquement.

Ci-dessous, le texte repris d'un article que j'ai mis en ligne hier sur Armée média et qui en est déjà à plus de 300 vues en moins de 24 heures.

Au cas où vous ne l'auriez pas encore lu.

Le lien:

<http://www.armee-media.com/2017/09/18/ministere-des-armees-gendarmerie-nationale-communication-enfumage-ou-propagande/>

Cordialement,

Lieutenant de gendarmerie MORRA Paul

2 rue Boileau

66280 SALEILLES

Tél: 06 18 35 38 90

E-mail: mora.paul@orange.fr

Ministère des Armées – Gendarmerie Nationale. **Communication, enfumage ou propagande?**

•Quelques définitions:

- Communication:

La communication est l'ensemble des interactions avec autrui qui transmettent une quelconque information. Il s'agit donc aussi de l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une certaine audience.

- Enfumage:

«Gaslighting» ou «enfumage». Il s'agit d'une forme de manipulation très spécifique, vicieuse et difficile à détecter. C'est la forme de manipulation mentale dominante aujourd'hui.

Lire notre précédent article:«Neuf techniques de manipulation psychologique utilisées par les individus Pervers Narcissiques pour contrôler votre vie...»

Cliquer [\[ICI\]](#)

- Propagande:

La propagande est un concept désignant un ensemble de techniques de persuasion, mis en œuvre pour propager avec tous les moyens disponibles une idée, une opinion, une idéologie ou une doctrine et stimuler l'adoption de comportements prédéterminés au sein d'un public ciblé. Ces techniques sont exercées sur une population afin de l'influencer, voire de l'endoctriner.

Force est de constater que la communication au sein des armées et au sein de la gendarmerie nationale est devenue une arme de persuasion massive pour séduire, recruter, soutenir les blessés de guerre, etc...

•Qu'en est-il vraiment?

Tous les moyens médias sont mis œuvre pour apporter à nos armées un lustre apparent où tout serait idyllique. L'expérience de terrain quant à elle met en lumière un vernis qui craquelle de plus en plus. En effet, le nombre de burn-out explose, de suicide, de signalement de harcèlement moral au travail, de mise en CLDM (Congé pour longue durée maladie), etc...

La souffrance au travail appelée par les experts «syndrome d'épuisement professionnel au travail» est un phénomène inquiétant qui impacte toutes les entreprises du privé mais aussi la fonction publique, les armées dans ses diverses composantes et la gendarmerie nationale.

Voir la vidéo de la commission de l'Assemblée Nationale du 22 septembre 2017 «Syndrome d'épuisement professionnel : M. Loïc Lerouge, chargé de recherche (CNRS) ; Me Christelle Mazza, avocate».

L'audition de Maître Christelle MAZZA, avocate spécialisée dans le contentieux lié à la souffrance au travail, au harcèlement moral et au suicide dans la fonction publique est particulièrement édifiante. Pour faciliter son exploitation vidéo, son audition débute à 1 heure 42 minutes et 27 secondes sur l'enregistrement.

•[Cliquer \[ICI\] pour voir la vidéo.](#)

Sans préjudice des arguments développés par ces experts qui nous confortent dans notre analyse, les éléments et les témoignages recueillis au quotidien par l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies) démontrent que tout est mis en œuvre pour cacher et tromper les militaires et le public, pour leur faire croire à une réalité dont nous ne sommes pas dupes.

•[La réalité est tout autre!](#)

La communauté militaire est une zone de non droit, je l'affirme! C'est à l'appui de faits précis, de documents et d'enregistrements portés à notre connaissance par des victimes, que nous établissons l'existence au sein des armées de pratiques managériales illégales.

•[Pourquoi agir ainsi?](#)

Les armées et la gendarmerie nationale dont le statut militaire est commun, entendent au delà de l'obéissance due par les subordonnés à leurs chefs, les soumettre sans possibilité de contestation et ce, au mépris de la religion du Droit. Les militaires ont des droits légitimes! La culture interne reposant sur une chaîne de commandement «infaillible» n'autorise pas de reconnaître les victimes des faits évoqués ci-dessus.

La raison en est très simple, ce serait remettre en cause, la chaîne de commandement, donc sa crédibilité et son exemplarité. Cela ne se sous-entend pas que nos chefs sont «tous pourris».

Comme beaucoup de camarades, j'ai connu de grands chefs exemplaires. Là, le sujet est tout autre. Il s'agit de l'impact collectif de la reconnaissance des victimes qui mettrait en exergue la défaillance de la chaîne de commandement pour divers motifs. Comme dans toute sociologie de groupe, même parmi les chefs, il y a des pervers narcissiques, des incompetents, des chefs pas assez formés ou pas à leur place. C'est ainsi que prend naissance une forme de souffrance au travail imposée par des chefs malveillants et égocentriques.

Certains confondent autorité et autoritarisme. Un simple rappel de l'exercice de l'autorité.

Dans l'exercice de ses prérogatives hiérarchiques, le chef pose son autorité d'une part, par sa fonction et son rang. C'est ce qui est communément appelé «l'autorité fonctionnelle». Elle s'impose par ce que l'on est censé représenter.

Le second volet de cette autorité qui selon moi est le plus important, c'est «l'autorité légitime». Dans ce cas, elle vous est conférée par vos qualités intrinsèques, reconnues par vos subordonnés. Il s'agit de votre compétence réelle ou relative, de vos qualités humaines, de management, de respect des valeurs et votre capacité de décision dans un esprit juste et équilibré.

Quand l'autorité légitime est absente, le chef s'impose alors uniquement par son autorité fonctionnelle et c'est là, que commence l'autoritarisme car son commandement vacille et devient fragile.

C'est dans ces conditions que le chef se heurte avec des personnels particulièrement qualifiés en général, avec un sens très affirmé des valeurs qu'ils ont embrassées à leur engagement. Ceux-ci confrontés à des décisions improbables et à l'impéritie de leur chef, ne sont plus en mesure d'obéir car le droit n'est plus respecté. C'est là, que le processus de «soumission» commence ainsi que la souffrance au travail qui en découle.

•[Est-ce une nouveauté?](#)

Il suffit de se référer à l'histoire pour s'en convaincre. Dois-je rappeler le général Aussaresses, un tortionnaire « sans remords, ni regrets ». Il était sorti de sa réserve au début des années 2000 en affirmant la nécessité de la torture durant la guerre d'Algérie.

Jacques Pâris de Bollardière a été le seul officier supérieur alors en fonction à cette période, à avoir condamné ouvertement l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie : il dénonce à ses chefs «certains procédés» pratiqués par une partie de l'armée française dans la recherche du renseignement lors de la guerre d'Algérie.

Le capitaine (ER) Michel BAVOIL, fondateur de l'ADEFDROMIL (Association de Défense des Droits des Militaires) publia le 23 octobre 2001, un ouvrage intitulé:«Pour que l'armée respecte enfin la loi.» Son livre est particulièrement éloquent sur le sujet.

Je passe toutes les affaires publiées par de grands médias sur des pratiques illégales au sein des armées ou mettant en cause des marchés publics en matériels ou armement.

Les soldats français du Ministère des Armées ont embrassé leur carrière et les valeurs cardinales de l'état militaire pour être des Hommes et des Femmes d'Honneur au service de la Nation et des citoyens et pas pour être traités comme des citoyens de seconde zone.

A l'instar des autres sociétés, la sociologie militaire ne fait pas exception. En effet, nous rencontrons et souffrons en notre sein, des mêmes problèmes qu'ailleurs car nous sommes le reflet des citoyens français dans leurs diverses composantes. Même si le recrutement permet une sélection, il arrive parfois in fine, que des personnels défaillants à tous les niveaux intègrent cette communauté.

Est-ce si grave? Je ne le pense pas. En effet, dans nos sociétés, il y aura toujours des délinquants et des criminels qui séviront pour diverses raisons et transgresseront les lois. Là encore, le devoir de l'État est de permettre aux acteurs de la chaîne pénale de les confondre et de les faire condamner.

Au sein des armées c'est légèrement différent. Lorsque les auteurs font partie de la chaîne de commandement, c'est l'équilibre de cette tour d'ivoire sur laquelle repose le dogme hiérarchique et le culte du chef au sein des armées qui est remis en cause.

Alors, lorsque vous êtes victime de harcèlement, de discrimination, de violences mettant en cause l'un de vos chefs, c'est manifestement impossible à faire reconnaître et ce, pour diverses raisons.

La principale est que lorsque qu'un chef est discrédité dans sa fonction hiérarchique, c'est toute la chaîne de commandement qui est mise en péril et cela ne peut se produire!

Pourtant, il existe des dispositifs de prévention de risques psychosociaux (RPS), des plate-formes de signalement pour les victimes de harcèlement ou de discrimination (THEMIS – STOP DISCRI). Leurs domaines de compétences sont d'une part limités et en plus, ils travaillent contre les victimes pour mieux les détruire.

Par exemple, l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale (IGGN) dont la médiatisation vante sa déontologie et sa méthodologie, n'est qu'un outil de plus, pour vous détruire en votre qualité de victime.

Dans les faits, les enquêteurs vous forcent à témoigner par des prétextes de «loyauté» qu'ils ne respectent pas eux-mêmes. Il font état de menace de sanction disciplinaire pour vous contraindre à témoigner. Vous avez le droit de refuser. Personne ne peut vous forcer à témoigner et encore moins de vous menacer de sanction. C'est la LOI!

Ces enquêteurs exercent des pressions, mettent en œuvre «la stratégie du mouton noir» pour vous isoler. Les conclusions de leurs enquêtes sont connus par avance, car ils investiguent au profit de l'administration centrale pour sauvegarder le dogme hiérarchique et des chefs mis en cause, pour rétablir et réaffirmer l'autorité du chef. Devant les personnels, ils discréditent le militaire ayant osé se déclarer victime. C'est un moyen de plus, pour dissuader les prochains.

Pour votre information, ces enquêteurs refusent de m'entendre lorsque je suis cité comme témoin, par exemple. Quelle peur ont-ils? Celle de ne pas maîtriser mes propos qui n'iront pas dans leur sens.

Vos camarades qui vous soutenaient en apparence, comprendront que pour ne pas nuire à leur carrière, il doivent se taire ou aller dans le sens du chef défaillant. Ils se soumettent!

Là encore, beaucoup de militaires croient naïvement aux propos rassurant et lénifiants de ces enquêteurs «vendus», acquis aux tortionnaires et aux intérêts de l'institution. Ils usent et abusent de techniques de manipulations que j'ai déjà détaillées dans des précédents articles, pour vous détruire dans un état de santé déjà bien fragilisé. C'est particulièrement médiocre et lâche!

Ces pratiques sont dignes des comportements des pervers narcissiques. Accepter de devenir ainsi, une telle marionnette au service des harceleurs et d'un système dévoyé et totalement vicié démontre à quel point, certains sont prêts à tout pour leur carrière professionnelle. Je comprends mieux pourquoi, il y avait parmi nous, des résistants et d'autres qui ont rejoint le gouvernement de Vichy pour devenir des «collabos». Là encore, il appartient à chacun de choisir son camp.

Toutes les remontées d'informations émanant de victimes à l'AFAR en attestent et en sont la preuve incontestable. Il ne s'agit là pas que de propos rapportés mais d'enregistrements, de pressions, de menaces, etc... institutionnalisées au sein des armées et au sein de la gendarmerie nationale. Dans ces conditions, vous comprendrez bien, que les victimes sont dissuadées d'agir pour signaler les faits qu'elles subissent aux différentes plate-formes mises en place. C'est un moyen de dénier le phénomène et de dire qu'il est inexistant.

•**Un exemple de conclusion d'enquête administrative de l'IGGN:**

«L'inspection générale a rendu ses conclusions et les investigations menées n'ont pas confirmé les faits de harcèlement ou de discrimination à votre encontre. Si elles ont permis de mettre en lumière une réelle souffrance au travail, cette dernière résulte de vos propres insuffisances professionnelles et de votre incapacité à répondre aux attentes légitimes de vos chefs.

Au final, je vous enjoins fermement d'en tirer tous les enseignements utiles pour vous remettre en question et améliorer votre manière de servir en vue d'atteindre le niveau de performance que l'on est en droit d'attendre d'un gradé supérieur ...

Je vous rappelle par ailleurs que la plate-forme «STOP DISCRI» n'a pas vocation à recueillir les dénonciations abusives à l'encontre de la hiérarchie, visant à s'exonérer de ses propres manquements.»

Jugez par vous même! Ce militaire qui a subi un comportement ignoble de son chef, a un parcours irréprochable jusqu'à ce qu'il soit victime d'un harcèlement hiérarchique à l'origine d'un processus de démolition psychologique. Il a ainsi été enterré une nouvelle fois, par une inversion des rôles sur la base d'une enquête partielle et totalement viciée. J'ai des exemples en nombre de ces pratiques avec ce même type de conclusion.

Voilà un exemple concret de la mise en œuvre de la note express N° 41892 GEND/CAB du 8 juin 2017, ayant pour objet: « Accompagnement des personnels de la gendarmerie injustement mis en cause pour des faits de discriminations, harcèlements ou de violences».

Par cette note, le Général d'armée Richard LIZUREY, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) , marque un soutien appuyé aux «chefs victimes de dénonciation abusive, la hiérarchie doit également être attentive aux personnels de la gendarmerie injustement mis en cause pour des faits de harcèlements (moral ou sexuel), de discriminations ou de violences».

Voilà comment l'outil «STOP-DISCRI» mis en place par le Général d'armée, Denis FAVIER ancien DGGN a été dévoyé de son objet. Il est devenu une arme contre les victimes par son successeur.

Dans des précédents articles publiés sur le site Armée média, j'ai dénoncé diverses pratiques illégales au sein des armées. Aucun démenti ni même la moindre plainte en diffamation. Aucune réponse. C'est le silence coupable qui m'est opposé, face aux preuves incontestables présentées et diffusées.

L'accompagnement des blessés de guerre par exemple. Là encore, de belles structures sur papier. La CABGN (Cellule d'Aide aux Blessés de la Gendarmerie Nationale), deux personnels pour 700 dossiers. Cette référence chiffrée provient de ce service.

Un extrait «Actusanté n°147 été 2017». «Le CMA (Centre Médical des Armées) d'Angers – le Mans – Saumur traitait 230 dossiers de blessés dont 90 sont suivis et le tiers pour ESPT» Il y a 19 CMA-NG (CMA nouvelle génération) .

Les personnels de ces services sont volontaires mais sans pouvoir. Ils sont utilisés pour la communication institutionnelle et pour faire boîte aux lettres avec de rares résultats. C'est un constat d'impuissance. Les blessés de guerre se débrouillent seuls pour faire valoir leurs droits qui leurs sont refusés.

Parfois même, il sont abusés dans leurs droits (carte SNCF retirées à tort) alors qu'ils en conservent le bénéfice suivant les textes en vigueur, solde réduite à tort, congé du blessé non respecté, demande d'homologation de blessure de guerre non suivi d'effet, etc...

Les médecins du service santé des armées (SSA) que je respecte par ailleurs, ne peuvent rien faire, leur état militaire prédomine sur leur fonction de médecin. Parfois, vous avez droit en situation de crise et d'extrême fragilité, à: «un bon courage». Un patient est en droit d'attendre autre chose, je crois...

Les dossiers médicaux sont épurés, vidés de leur substance pour faire obstacle à vos droits. C'est une pratique courante au sein des armées et parfaitement assumée.

La médaille des blessés de guerre malgré la promesse du Ministre de la Défense Jean-Yves LE DRIAN, certains l'attendent toujours. Le congé du blessé, c'est idem! Sur un aspect financier, on leur retire abusivement des primes sur leur solde en les plaçant en difficultés financières, sans état d'âme.

Au téléphone, parfois on leur raccroche au nez et ce, même au niveau du secrétariat particulier du DGGN (Directeur Général de la Gendarmerie Nationale). Plus grave encore, on ose dire que leurs correspondances sont mises aux indésirables et «qu'ils n'ont pas toute leur tête!» C'est un délit pénal pour discrimination en raison de son état de santé. C'est lamentable!

Un autre exemple, le cas des «juristes» de la DGGN. Au lieu de soutenir les blessés de guerre, ils travaillent d'arrache-pied pour communiquer notamment à des commandants de groupement des argumentaires juridiques obsolètes pour léser les militaires et leurs refuser des droits légitimes. C'est notamment le cas pour une inscription au registre des constatations (IRC) en faisant obstacle aux droits de demande d'une pension militaire d'invalidité. C'est particulièrement grave!

Voilà, comment les institutions militaires et la gendarmerie nationale se comportent pour pousser au suicide des militaires, personnes vulnérables en raison de leur état de santé fragilisé. Les exemples sont légion. C'est une HONTE car ces pratiques sont ILLEGALES!

Voilà, une partie de la réalité de vos droits légitimes qui sont bafoués au quotidien en toute impunité.

Je passe les thématiques comme LOUVOIS, le PACS, la CRM (Commission des Recours des Militaires) qui sont scandaleuses et légalisées par le politique. On se fout de nous!

Récemment, le Général Henri PONCET déclarait: «Les soldats de sentinelle ne sont pas des cibles mais des boucliers.» Comment osez-vous traiter de «bouclier». des militaires qui exposent leur vie. Cela s'appelle la chosification de l'individu. C'est à dire que vous considérez les militaires comme des matériels remplaçables. Comme chef, nous avons vu mieux. Un vrai chef part avec sa troupe et fait tout pour revenir avec tous ses hommes. Quand on perd un camarade, on le pleure! C'est fini le temps des 7% de perte! Un militaire a des sentiments même s'il prend le risque de s'exposer au péril de sa vie. Il n'est pas candidat au suicide sauf quand il est poussé à bout.

Je vous rappelle que les femmes victimes de violences conjugales dans leur couple par des conjoints pervers narcissiques subissent ce que l'on appelle la «chosification de la femme». Est-ce cela votre propos? La sémantique c'est bien lorsque qu'elle est appropriée. Dans ce cas, vous êtes trop intelligent pour ne pas connaître la teneur de votre propos ce qui le rend encore plus grave et déplorable!

Le constat de la communication, c'est idem! Tout y est parfaitement mis en scène pour séduire et vendre les armées pendant que les militaires sont discriminés et traités comme des sous-citoyens alors qu'ils méritent le Respect et la Considération de la Nation.

Je croyais à de l'enfumage, mais la réalité est bien pire encore, puisqu'en l'état, la communication au sein des armées et au sein de la gendarmerie nationale c'est de la pure propagande indigne des valeurs de la République Française.

Il est grand temps que le politique prenne conscience de ce qu'est le monde militaire. Depuis la fin de la conscription, les militaires sont des professionnels. Ils doivent être respectés et traités comme tels et non pas comme des citoyens de seconde zone.

L'OBÉISSANCE CE N'EST PAS DE LA SOUMISSION!

Voilà, un humble avis sur la propagande au sein des armées et de la gendarmerie nationale, diffusée pour vous faire avaler des couleuvres et vous faire croire à une réalité virtuelle peut-être, mais certainement pas celle que vivent les militaires au quotidien sur le terrain.

Les soldats savent ce qu'est l'Honneur. Beaucoup doivent encore apprendre ce que représente ce mot.

Signé:

Lieutenant de gendarmerie Paul MORRA, Président de l'AFAR